

Conseil municipal du vendredi 14 octobre 2011

Le conseil municipal de la commune de Pouilly-Français s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale en date du lundi 10 octobre 2011, sous la présidence du maire Pierre Barbier.

Présents : Pierre Barbier, Guy Barthélémy, Martine Gibert, Michel Lanquetin, Gérard Grillot, Chantal Jeanvoine, Catherine Guinchard, Cédric Engler, Josette Nicolin, Christian Beltramelli, Eric Morel, Christian Baud, Max Wetstein.

Absent excusé : Eric Morel qui donne pouvoir à Michel Lanquetin

Secrétaires de séance : Gérard Grillot et Catherine Guinchard

1. Commission sécurité & Cœur de village.

1.1. Présentation du projet par Monsieur Claude Poirson du cabinet BEJ.

Le conseil municipal est élargi aux membres de la commission « cœur de village ».

Monsieur Barthélémy rappelle les besoins de sécurisation du cœur du village.

Le pré-projet est présenté, avec son estimation, par Monsieur Poirson de la société B.E.J..

Une date butoir : le 30 octobre pour le dépôt des demandes de subvention. Il est donc nécessaire de statuer ce jour sur l'éventuel validation du projet.

Trois secteurs : La Mairie et l'École, l'Église et la rue du Rompré et de la Fontaine.

Le plus gros problème est devant l'école (secteur Mairie) avec le stationnement des Bus, le parking...

La largeur de voirie prévoit les servitudes liées au déneigement et aux passages des engins agricoles.

Une réunion publique est prévue.

1.2. Approbation du projet de Cœur de village.

Le maire invite le conseil municipal à :

- Se prononcer pour ou contre le projet Cœur de village.

Le conseil municipal se prononce par 11 voix « pour » et 2 « abstentions ».

1.3. Demande de subvention pour le projet de Cœur de village.

Le maire présente le chiffrage opérationnel pour le projet précité.

| RECAPITULATIF GLOBAL | TRANCHE 1 | TRANCHE 2 | TRANCHE 3 | TOTAL |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|---------------------|
| <i>DISPOSITIONS GENERALES</i> | 30 000,00 | 11 000,00 | 11 000,00 | 52 000,00 |
| <i>TRAVAUX PREPARATOIRES - TERRASSEMENTS</i> | 162 570,00 | 33 900,00 | 38 700,00 | 235 170,00 |
| <i>RESEAU D'EAU PLUVIALE</i> | 54 700,00 | 34 800,00 | 20 300,00 | 109 800,00 |
| <i>HT VOIRIE</i> | 246 490,00 | 103 500,00 | 119 725,00 | 469 715,00 |
| <i>HT ESPACES VERTS</i> | 105 550,00 | 17 555,00 | 21 180,00 | 144 285,00 |
| MONTANT TOTAL H.T. | 599 310,00 | 200 755,00 | 210 905,00 | 1 010 970,00 |
| Frais de maîtrise d'œuvre 4,2% | 25 171,02 | 8 431,71 | 8 858,01 | 42 460,74 |
| TOTAL H.T. | 624 481,02 | 209 186,71 | 219 763,01 | 1 053 430,74 |
| TVA 19.60% | 122 398,28 | 41 000,60 | 43 073,55 | 206 472,43 |
| TOTAL T.T.C. | 746 879,30 | 250 187,31 | 262 836,56 | 1 259 903,17 |

Le maire invite le conseil municipal à :

- Se prononcer pour la réalisation du projet Cœur de village.

Le conseil municipal se prononce par 2 abstentions et 11 voix pour la réalisation du projet cœur de village.

2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal, séance du vendredi 9 septembre 2011.

Le conseil municipal se prononce par 13 voix « pour ».

3. Commission information & communication.

RAS

4. Syndicat intercommunal à vocation scolaire de Villers-Buzon.

Réunion lundi 17 octobre 2011 à 20h30 à Pouilly-Français sur le fonctionnement du SIVOS : représentants du SIVOS, Maires, Instituteurs, intervenants des Francas.

5. Commission sauvegarde de l'environnement.

Prix des villages fleuris attribué à la Commune pour un montant de 80 € et cadeaux de plantes vivaces.

5.1. Approbation de la convention de prêt d'un terrain communal à l'association foire aux saveurs d'automne.

Le maire donne lecture à l'assemblée de la convention commune et association foire aux saveurs d'automne pour le prêt d'un terrain communal pour la création d'un verger pédagogique. Le terrain est celui qui se situe entre la station d'épuration et le chemin d'accès au ruisseau du Rompré.

Le maire invite le conseil municipal à :

- approuver la convention commune et association foire aux saveurs d'automne pour le prêt d'un terrain communal pour la création d'un verger pédagogique.

Le conseil municipal se prononce par 13 voix « pour ».

5.2. Illuminations pour les fêtes de fin d'année.

Il y aura les mêmes illuminations que l'année dernière.

6. Secrétariat de mairie.

6.1. Création d'un poste de stagiaire.

Avant tout recrutement il est nécessaire que le poste soit créé et que la vacance de poste soit faite. La création d'un poste répond à un besoin qui a été recensé au sein de la collectivité ou de l'établissement. La création du poste relève de la compétence de l'assemblée délibérante. La délibération précise :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;
- si l'emploi est créé à temps complet ou à temps non complet
- la durée de service ;
- la date de création.

En fait, il n'y a pas besoin de prendre une délibération pour ouverture de poste et faire une vacance de poste puisque cette délibération a été prise lors de l'embauche de la secrétaire concernée. Elle garde le même poste avec le même nombre d'heures. Il faut juste faire un arrêté de nomination.

Par contre, il faut prendre l'avis du conseil municipal sur le fait de nommer Madame Sonia Abraham, stagiaire.

Le maire invite le conseil municipal à :

- se prononcer pour ou contre la nomination de Madame Sonia Abraham à un poste de stagiaire 'adjoint administratif 1^{ère} classe stagiaire sachant qu'elle garde le même poste avec le même nombre d'heures, soit 16 heures par semaine, à compter du 1^{er} octobre 2011.

Le conseil municipal se prononce par 13 voix « pour ».

7. Commission voirie & assainissement.

7.1. Point le fonctionnement de la station d'épuration.

Le service gestion des ressources et des milieux naturels de la direction départementale des territoires a présenté le compte rendu (Contrôle de conformité soumise à déclaration). Ce contrôle conclut à la conformité de la station d'épuration. Un certain nombre d'actions restent à mettre en œuvre :

- transmission d'un plan de recollement.
- Mise en place de l'auto-surveillance et réalisation d'un bilan 24 heures dès 2011.

8. Commission bâtiments.

8.1. Point sur le chantier d'aménagement de la mairie.

Le maire rend compte au conseil municipal de l'avenant n°2 au lot n°1 – Démolition gros oeuvre maçonnerie de la Sarl Parente, dans le cadre des marchés de travaux concernant l'aménagement des locaux de mairie au rez-de-chaussée de la maison commune et d'un atelier communal dans l'ancien préau.

Cet avenant vise une augmentation du montant du marché initial pour les travaux supplémentaires suivants :

- la démolition manuelle et évacuation des déblais du four,
- le décrépiage et le nettoyage de la surface à crépir,
- les enduits intérieurs liés à des problèmes d'humidité (remontées capillaires),
- le jointoiement des pierres.

| | Marché initial HT | Avenant n°1 HT | Avenant n°2 HT | Nouveau marché HT |
|---|-------------------|----------------|----------------|-------------------|
| Lot 01 – Démolition, gros-oeuvre maçonnerie Parente | 26 808,47 € | + 1 716,00 € | + 2 906,48 € | 31 430,95 € |

Le maire invite le conseil municipal à :

- approuver l'avenant n° 2 présenté par l'entreprise Parente pour l'aménagement de la mairie, montant 2 906,48 € HT.
- autoriser le maire à signer l'avenant.

Le conseil municipal se prononce par 12 voix « pour » et une abstention

9. Commission des bois.

9.1. Renouvellement du bail de location à l'association communale de chasse agréée.

Le maire expose à l'assemblée que le bail de location conclu avec l'association communale de chasse agréée est arrivé à expiration le 31 août 2011.

Ce bail peut être résilié de part et d'autre à chaque période triennale par un simple préavis de 3 mois par lettre recommandée. En cas de dissolution de la société, le bail sera résilié d'office. Aucune sous-location totale ou partielle n'est admise sans autorisation spéciale du conseil municipal. La surface louée n'est pas garantie, et de ce fait, la société ne pourra exiger aucune modification de prix.

Le maire invite le conseil municipal à :

- approuver le renouvellement du bail de location à l'association communale de chasse agréée qui commence le 1er septembre 2011 pour se terminer le 31 août 2020, moyennant une redevance annuelle de 61 € qui sera versée dans la caisse du receveur municipal le 1er septembre de chaque année.

Le conseil municipal se prononce par 13 voix « pour ».

9.2. Consultation pour abattage et débardage de grumes.

Dans le cadre du programme d'action en forêt pour l'année 2012 prévu par l'Office national des forêts, eurl Mécaforêt adresse une proposition :

| Parcelles | Abattage | Débardage | Câblage €/h | Ehoupage €/tige |
|--------------------------|----------------------|----------------------|--------------|-----------------|
| P 5 : 85 m ³ | 8,5 / m ³ | 7,5 / m ³ | 55 € / heure | 55 € / tige |
| P 6 R: 50 m ³ | 8,5 / m ³ | 7,5 / m ³ | 55 € / heure | 55 € / tige |
| P 18 : 60 m ³ | 8,5 / m ³ | 7,5 / m ³ | 55 € / heure | 55 € / tige |
| P 19 : 39 m ³ | 8,5 / m ³ | 7,5 / m ³ | 55 € / heure | 55 € / tige |

Le maire invite le conseil municipal à :

- ✕ se prononcer pour ou contre la proposition de eurl Mécaforêt telle que présentée.
Le conseil municipal se prononce par 13 voix « pour ».

Affouages 2012 : 6 lots dans la parcelle 11, 5 lots dans les parcelles 20 et 21 et 33 affouagistes dans les parcelles 5, 6, 18 et 19.

10. Commission jeunesse.

Pour le 11 novembre, la commission assurera la confection des pâtisseries qui accompagneront le vin d'honneur. La célébration aura lieu devant le monument aux morts à 11H15.

11. Bibliothèque municipale.

La médiathèque Départementale du Doubs a convié les membres de toutes les Bibliothèques Municipales de la Communauté du Val saint Vitois à une réunion à la Médiathèque de Saint Vit pour d'éventuels partenariats.

Reprise des activités tous les 15 jours : le mercredi matin avec le Trottibus et le mardi matin et après midi avec les 3 classes de Pouilley-Français.

Les contes de Noël pourront-ils être financés par la commune, comme l'année dernière ?

Accord tacite du conseil municipal.

11.1. Délibération approuvant l'achat de tables à la commune de Vaux-les-Prés.

La perception demande une délibération acceptant le paiement des tables achetées à la commune de Vaux-les-Prés pour un montant de 200 €.

Le maire invite le conseil municipal à :

- approuver l'achat de tables à la commune de Vaux-les-Prés pour un montant de 200 €.

Le conseil municipal se prononce par 13 voix « pour ».

12. Inscription en recettes d'un chèque de la compagnie d'assurance Groupama.

Suite au vandalisme sur le vestiaire, la compagnie d'assurance Groupama adresse un décompte de règlement pour un montant de 376,50 € (vétusté déduite 125,50 €), en règlement du dossier vol avec effraction, différé pour valeur à neuf sur facture des réparations (125,50 €) dans un délai de deux ans.

Le maire invite le conseil municipal à :

- approuver l'inscription en recettes d'un chèque de la compagnie d'assurance Groupama d'un montant de 376,50 €.

Le conseil municipal se prononce par 13 voix « pour ».

13. Communauté de communes du val Saint-Vitois.

Animation jeunesse : la maison sera rénovée, avec embauche faite d'un jeune animateur.

Première animation lors de la foire aux Saveurs d'Automne sur les graffitis.

Parcelle de 3 000 M2 vendue à Batipro sur la zone de la Foulotière.

14. Questions diverses.

14.1. Vœu demandant au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10% de la cotisation pour la formation des agents territoriaux.

Dès le 1er janvier prochain, les collectivités et les agents ne pourront plus accéder à la formation professionnelle dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui.

C'est la conséquence de la décision de l'adoption par le Parlement, dans la loi de finances rectificative pour 2011, de l'amendement d'un sénateur, président de la commission de finances, qui abaisse la cotisation versée au centre national de la fonction publique territoriale de 1% à 0,9%.

Le maire invite le conseil municipal à approuver le vœu demandant au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10% de la cotisation pour la formation des agents territoriaux, dans les termes qui suivent :

- L'assemblée délibérante de Pouilley-Français, réunie le 14 octobre 2011, demande que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au centre national de la fonction publique territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

Le conseil municipal se prononce par 13 voix « pour ».

14.2. Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE).

La loi NOME promulguée le 7 décembre 2010, a confié au syndicat mixte d'énergies du Doubs (Syded) la compétence sur le dossier taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE), pour les communes inférieures ou égales à 2 000 habitants. Lors de la session du 21 septembre dernier, le comité syndical du Syded a voté et refusé à une courte majorité de valider la proposition du syndicat, visant à appliquer la TCFE au coefficient 4 dans les communes inférieures ou égales à 2 000 habitants.

Cette décision s'accompagne de la conséquence suivante : les 130 communes inférieures ou égales à 2 000 habitants qui perçoivent cette taxes en 2011, n'en bénéficieront plus à compter du 1er janvier 2012. Pour l'exercice 2010, cette taxe représente 8 475,19 €.

14.3. Emprunt

Le maire informe l'assemblée que des banques ont été consultées pour la réalisation d'un emprunt. La banque retenue est le Crédit mutuel de Franche-Comté. Suit le tableau comparatif d'emprunt :

| PRETEUR | Périodicité de versement | Frais de dossier | Échéances constantes | | | | Échéances dégressives | | | |
|--|----------------------------------|------------------|----------------------|---------------|--------------|----------------|-----------------------|--------|--------|--------|
| | | | 15 ans | | 20 ans | | 15 ans | | 20 ans | |
| | | | Taux | Coût | Taux | Coût | Taux | Coût | Taux | Coût |
| CAISSE EPARGNE | <i>annuelle</i> | 400 | 4,27% | 74 942 | 4,51% | 107 771 | | | | |
| Validité 9/10 | trimestrielle | 400 | 4,21% | 70 769 | 4,44% | 102 811 | | | | |
| BANQUE POPULAIRE | trimestrielle | 0 | 4,28% | 72 055 | 4,62% | 107 506 | 4,28% | 65 270 | 4,62% | 93 555 |
| validité 13/10 | <i>semestrielle</i> | 0 | 4,30% | 73 457 | 4,65% | 109 369 | | | | |
| | <i>annuelle</i> | 0 | 4,35% | 76 468 | 4,70% | 112 857 | | | | |
| | <i>annuelle 1ère éch avancée</i> | 0 | 4,35% | 66 860 | 4,70% | 101 143 | | | | |
| CREDIT MUTUEL validité 11/10 | trimestrielle | 0 | 4,20% | 70 586 | 4,40% | 101 773 | | | | |
| CREDIT AGRICOLE | <i>annuelle</i> | 100 | 4,30% | 75 514 | 4,50% | 107 505 | | | | |
| 2e proposition validité 24/10 | trimestrielle | 100 | 4,20% | 70 586 | 4,45% | 103 071 | | | | |

Le maire invite le conseil municipal à :

- approuver l'emprunt contracté auprès du Crédit mutuel de Franche-Comté d'un montant de 200 000 € sur 15 ans au taux de 4,20%, avec des échéances trimestrielles constantes pour un coût total de 70 586,00 €.

Le conseil municipal se prononce par 13 voix « pour ».

15. Informations diverses

Enquêtes publiques :

- ⤴ acquisition de terrains pour l'aménagement des giratoires Pouilley-Français et Dannemarie-sur-Crète.
- ⤴ plan de prévention des risques de Terre-Comtoise à Dannemarie-sur-Crète.

Déneigement : Même organisation que l'an passé pour la période hivernale 2011/2012.

Comptage des véhicules : pendant un mois la circulation des véhicules va être comptabilisée en quatre points stratégiques du territoire communal. A la suite de ce relevé, concernant le déclassement du chemin des Bormottes, la Direction départementale des territoires viendra rencontrer le conseil municipal pour exposer, voire expliquer la réglementation pour savoir en toute connaissance ce qui peut être fait sur ce chemin.

Poteau électrique à l'entrée de la rue de La Pommeraiie : suite à la demande de déplacement de support BT en date du 29 septembre 2011, ErDF informe que ce déplacement de support sera bien effectué à la charge d'ErDF et ceci conformément aux engagements pris auprès du Syded en fin d'année 2010. ErDF regrette ce contretemps dans la réalisation des travaux et présente des excuses.

Syndicat intercommunal des eaux du val de l'Ognon : le comité syndical réunit le vendredi 14 octobre s'est prononcé à l'unanimité pour :

- ⤴ la mise en place effective du service public d'assainissement non collectif (Spanc), sachant que cette compétence proposée aux communes adhérentes est optionnelle. Le diagnostic initial des installations sera fait par un bureau d'études extérieur ; la redevance sera payée par le propriétaire. Le Spanc prévoit la vérification tous les dix ans des dispositifs existants.
- ⤴ Le paiement par prélèvement des factures à venir a rencontré un avis très favorable des abonnés.
- ⤴ Du fait du désengagement de certains financeurs, l'augmentation du prix de l'eau applicable en juin 2012 pour une recette estimée à 22 500 € qui permettront d'emprunter pour continuer les travaux d'investissement. Pour la première tranche, le tarif passe de 1,12 € à 1,15 € le m³. Pour une consommation de 120 m³, l'augmentation représente 3,80 € pour une année.

Sécurité des piscines et responsabilité du maire : en 2012, un bureau d'études habilité va contrôler les systèmes de sécurité des piscines pour vérifier leur conformité avec la réglementation.

Foire aux saveurs d'automne : suite à la 21ème édition de la foire aux saveurs d'automne, le président adresse ses remerciements au maire et à l'équipe municipale pour leur participation et leur soutien, précisant que cette manifestation a pour but, et cela semble important, de tisser des liens avec les représentants des différentes collectivités locales et territoriales, les élus et les maires des communes voisines et les différentes associations.

La séance est levée à 00h20